

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt , le trente janvier, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 23/01/2020, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRÉSENTS (33) :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, Antoine CANADAS, Liliane WEIBLEN, François MEGARD, Purification LOPEZ, Bernard CHAMBRILLON, Claire-Lise COSTE, Fabrice LODI-CHEMAIN, Stephane PEILLET, Patricia GUICHARD, Jacques BURLAT, Denise ROSSET-BRESSAND, Amandine GAILLARD, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Véronique MOREIRA, Christian MOISSARD Muriel MONIER, Pascal LACHAIZE, Fabienne GILET

ABSENTS (3) :

Eric FROMAIN, Sandrine LIGOUT, Antoine GALERA

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION (7) :

Frédéric JEAN à Messaouda EL FALOUSSI, Marie-Claire FISCHER à François MEGARD, Jean-François MORICE à Bernard GUTTIN, Thierry GIMENEZ à Liliane WEIBLEN, Suzana ELEZI à Habib DARWICHE, Béatrice CLERC à Willy PLAZZI, Issam OTHMAN à Daniel GOUX

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD

oOo

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal
de la séance du 18 décembre 2019

**Délibération n° 2020_001 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation
(novembre-décembre 2019)**

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.

**Délibération n° 2020_002 : RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement des
conventions de mise à disposition d'un agent du CCAS auprès des services
municipaux et d'un agent de la Ville auprès du CCAS – Cuisine Centrale /
Restauration.**

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la mise à disposition, du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020, de Mme Carmen Pinero, adjoint technique principal 2ème classe du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Priest (CCAS) auprès de la Cuisine Centrale de la Ville de Saint-Priest, la Ville remboursant au CCAS 30% de la rémunération de celui-ci
- D'approuver la mise à disposition, du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020, de M. M'Changama Mohamed, adjoint technique de la Ville auprès du service Restauration du CCAS, le CCAS remboursant à la Ville 50% de la rémunération de celui-ci
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les 2 conventions individuelles de mise à disposition
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 globalisé du budget 2020

**Délibération n° 2020_003 : RESSOURCES HUMAINES : Rémunération des
agents chargés du recensement de la population – Année 2020**

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'arrêter comme suit les règles de rémunérations des agents en charge du recensement de la population :

I – Répartition de la dotation :

- Attribution d'une somme forfaitaire de 500 € à l'agent en charge de l'élaboration du Répertoire des Immeubles Localisés (RIL), répertoire de la totalité des adresses résidentielles, institutionnelles et commerciales, servant à l'INSEE.

- Attribution, à part égale, d'une somme de 879 €, après service fait, à chacun des 9 agents recenseurs de terrain.

II – Rémunération supplémentaire et autres règles :

- Attribution à chaque agent recenseur d'un euro supplémentaire par logement enquêté, si 95% des enquêtes dont l'agent recenseur a la charge ont été restituées ; attribution ramenée à 0,90 € si ce pourcentage n'est pas atteint.
- Attribution à chaque agent recenseur d'une bonification forfaitaire de 100€, en fonction de la régularité hebdomadaire des objectifs atteints, telle que fixée par l'INSEE :
 - 25% des retours d'enquête la 1ère semaine,
 - 50% des retours d'enquête la 2ème semaine,
 - 70% des retours d'enquête la 3ème semaine,
 - 85% des retours d'enquête la 4ème semaine,
 - Puis au moins 95% des retours d'enquête la 5ème semaine.
- Attribution à chaque agent recenseur d'une bonification forfaitaire :
 - de 150€ aux agents atteignant au final au moins 95% de retours d'enquête
 - de 100€ aux agents atteignant au final entre 90% et 95% de retours d'enquête
 - de 50€ aux agents atteignant au final moins de 90% de retours d'enquête.
- Rémunération forfaitaire complémentaire de 1 500 € de l'agent en charge de l'élaboration du RIL, versée par moitié en mars et juillet de l'année du recensement, lors des restitutions d'informations à l'INSEE.
- De dire que la dépense afférente est prévue au chapitre 012 du budget 2020

Délibération n° 2020_004 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnisation de congés annuels non pris du fait de la maladie d'un agent titulaire

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'indemnisation des congés annuels non pris, soit 5 116, 61 euros au bénéfice de Madame Patricia VERZIEUX, auxiliaire de puériculture 1ère classe
- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2020

Délibération n° 2020_005 : RESSOURCES HUMAINES : Actualisation du nombre d'interventions effectuées par le médecin auprès des Maisons de la Petite Enfance

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'augmentation du plafonnement des interventions du médecin de 140 heures à 160 heures annuelles
- De préciser que le taux horaire brut au 31/12/2019 s'élève à 50,82 euros
- D'indexer ce montant sur l'évolution du SMIC au 1er janvier de chaque année civile
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2020

Délibération n° 2020_006 : RESSOURCES HUMAINES : Adhésion au service intérim du Centre Départemental de Gestion du Rhône – Convention type de mise à disposition d'agents.

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la convention d'adhésion au service Intérim du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte relatif à son exécution
- De dire que la dépense est inscrite au chapitre 012 du budget

Délibération n° 2020_007 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution de poste

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la création de poste suivant :

Création			Suppression		
Nombre	Cadre d'emplois	Service	Nombre	Cadre d'emplois	Service
1	Adjoint technique	DSIT			

- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2020

Délibération n° 2020_008 : RESSOURCES HUMAINES : Recrutement d'un directeur des affaires juridiques et patrimoniales

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le recrutement du directeur des affaires juridiques et patrimoniales sous forme contractuelle (agent de catégorie A, filière administrative)
- D'approuver les caractéristiques suivantes :
niveau de recrutement : être titulaire d'un diplôme de niveau bac +4 / bac +5 avec une expérience minimale de 8 ans

niveau de rémunération : Indice brut 915 de traitement de la Fonction Publique Territoriale correspondant au grade d'attaché principal territorial avec une amplitude correspondant à l'indice brut se rattachant au dernier échelon dudit grade, avec versement du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité et d'une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux

- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2020

Délibération n° 2020_009 : RESSOURCES HUMAINES : Protection fonctionnelle – Prise en charge du montant des dommages et intérêts

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le versement des dommages et intérêts résultant du jugement rendu le 4 octobre 2017 par le tribunal correctionnel de Lyon aux policiers municipaux suivants : 400 € à M.Fresil et 250 € respectivement à M.Deutsch, à M. Volny-Anne et à M. Fremaux.
- D'approuver le versement des dommages et intérêts résultant du jugement rendu le 23 avril 2018 par le tribunal correctionnel de Lyon à M. Marchesseau, policier municipal, pour un montant de 1 150 €.
- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 67

Délibération n° 2020_010 : RESSOURCES HUMAINES : Médecine préventive – Nouvelle convention avec le Centre Départemental de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69)

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service Médecine Préventive du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- de dire que la dépense est inscrite au chapitre 011 du budget.

Délibération n° 2020_011 : RESSOURCES HUMAINES : Prestations sociales – barème 2020

A l'unanimité**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver les barèmes de prestations sociales susvisés pour l'année 2020 à destination du personnel communal
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012

Délibération n° 2020_012 : INTERCOMMUNALITE : Convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour l'utilisation de services du Guichet Numérique Métropolitain (GNM)

A l'unanimité**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la convention partenariale Toodego relative au guichet numérique métropolitain
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
- De préciser que la dépense sera imputée à l'article 651 du budget 2020

Délibération n° 2020_013 : AFFAIRES FINANCIERES : Convention relative à la fiabilisation des bases de la fiscalité directe locale avec la Direction régionale des finances publiques

A l'unanimité**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la convention relative à la fiabilisation des bases de la fiscalité directe locale avec la Direction régionale des finances publiques
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Délibération n° 2020_014 : AFFAIRES FINANCIERES : Fiscalité directe locale- Adoption des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2020

A l'unanimité**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver les taux de fiscalité directe pour l'année 2020 comme suit :
 - Taxe d'Habitation : 17.39%
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 19.03%
 - Taxe foncière sur les Propriétés non Bâties: 72.33%

- De dire que le produit fiscal prévisionnel pour 2020 est de 33 113 927 euros
- De dire que la variation de produit fiscal possible sera intégrée au budget 2020 par voie de décision modificative

**Délibération n° 2020_015 : AFFAIRES FINANCIERES : Logement communal –
Demande de remise gracieuse**

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Mme Pauline PARDO concernant les opérations de désinfection, de nettoyage et d'enlèvement des objets divers demeurant dans l'appartement communal situé 31 rue Mozart, en ramenant la somme due à un montant de 2 562,60 €
- D'autoriser le maire à assurer toute démarche à cet effet auprès de la trésorerie générale

**Délibération n° 2020_016 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :
Convention d'entretien des espaces verts**

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la conclusion d'une convention d'entretien des espaces verts de la parcelle de l'îlot Paul Claudel et du square Hubert Helias avec le bailleur social Est Métropole Habitat
- D'autoriser le maire à signer ladite convention

**Délibération n° 2020_017 : SECURITE ET PREVENTION : Installation de 4
caméras de vidéo-protection**

A la majorité par :

36 voix pour

1 voix contre

3 abstentions

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'installation de quatre nouvelles caméras de vidéo-protection couvrant les voies publiques et accès aux secteurs suivants :

Rond point des droits de l'homme (1 caméra)

Avenue Jean Jaurès / rue Henri Maréchal (1 caméra)

Avenue Jean Jaurès / rue Victor Hugo (1 caméra)
Angle rue Gallavardin et Maréchal Leclerc (1 caméra)

- D'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'installation de ces équipements de vidéo-protection dans les secteurs précités
- De dire que la dépense est imputée à l'article 2158 du budget 2020

Délibération n° 2020_018 : SECURITE ET PREVENTION : Convention Vidéo-protection urbaine – Avenant n°1

A la majorité par :

39 voix pour

1 abstention

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative à la vidéo-protection urbaine conclue avec l'Etat
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ledit avenant

Délibération n° 2020_019 : COMMERCE ET ARTISANAT : Convention d'Objectifs et de Moyens entre la commune de Saint-Priest et l'Office du Commerce

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Office du commerce de Saint-Priest » pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
- D'autoriser le versement d'une subvention de 84 000 € à l'association « Office du commerce de Saint-Priest »
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 6574

Délibération n° 2020_020 : LOGEMENT : Convention pour la mise en oeuvre du plan de sauvegarde 2020-2024 de l'ensemble Bellevue

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la convention de plan de sauvegarde 2020-2024 de l'ensemble Bellevue à Saint-Priest avec la Métropole de Lyon, la Banque des Territoires et l'Agence Nationale

de l'Habitat

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document y afférent
- De dire que la dépense sera imputée aux articles 65735 et 20422

Délibération n° 2020_021 : LOGEMENT : Dispositif d'aide complémentaire au relogement dans le cadre du NPNRU- Bellevue

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le dispositif complémentaire d'aide au relogement des propriétaires occupants défini par la commune dans le cadre du NPNRU Bellevue dans les conditions suivantes : prime maximale de 35 000 € correspondant à la différence entre le coût de cession de l'appartement existant et le coût d'acquisition d'un nouvel appartement (prime incluant la prise en charge des frais de notaire lors de l'acquisition)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce dispositif d'aide
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 20422

Délibération n° 2020_022 : LOGEMENT : Mission d'animation du plan de sauvegarde de l'ensemble Bellevue

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la participation financière de la Ville à la mission de suivi-animation du plan de sauvegarde du groupe Bellevue pour un montant annuel maximum de 14 000 € au cours des années 2020 à 2024
- D'approuver la convention financière avec la Métropole de Lyon s'y rattachant
- D'autoriser le maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 65735

Délibération n° 2020_023 : LOGEMENT : Opération de requalification et d'amélioration énergétique de 116 logements-versement d'une subvention à Est Métropole Habitat

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le versement d'une subvention de 400 000 € au bailleur social Est Métropole Habitat dans le cadre de l'opération de requalification et d'amélioration

- énergétique des bâtiments situés 1-2 rue Bel air et 1 à 8 rue Laurent Bonnevoy
- D'approuver la convention se rattachant à ce versement et d'autoriser le maire à la signer
 - De dire que les crédits sont inscrits à l'article 204172

Délibération n° 2020_024 : LOGEMENT : Charte pour l'accès au registre national des copropriétés

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la conclusion d'une charte relative à la confidentialité et l'utilisation de données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires avec la Métropole de Lyon
- D'autoriser le Maire à signer ladite charte

Délibération n° 2020_025 : LOGEMENT : Renouvellement de la participation de la Ville à la démarche fichier commun de la demande locative sociale du Rhône

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- 1- D'approuver le renouvellement de la participation de la Ville à la démarche Fichier commun du Rhône
- 2- D'approuver le renouvellement de la convention avec l'Association de gestion du Fichier commun précisant les conditions d'accès et d'utilisation au fichier à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020.
- 3- De dire que cette convention peut être renouvelée annuellement dans la limite de trois renouvellements
- 4- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
- 5- D'approuver le versement d'une participation financière d'un montant annuel de 3 900 € pour l'année 2020.
- 6- De dire que la dépense sera financée à partir des crédits de paiement inscrits à l'article 6281.
- 7- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Délibération n° 2020_026 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Programmation 2020 du contrat de Ville

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la programmation des actions Politique de la Ville 2020 telle que définie dans le tableau ci annexé, et les versements correspondants aux porteurs de projets sous réserve de la validation définitive des co-financements des autres partenaires
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les conventions ou avenants utiles à l'engagement des dépenses
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter au taux maximum les subventions auprès des différents financeurs pour les projets sous maîtrise d'ouvrage Ville
- De dire que les dépenses seront imputées et les recettes inscrites selon la décomposition jointe en annexe

Délibération n° 2020_027 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Mise en œuvre du Plan Départemental-Métropolitain des Itinéraires de Promenade et de Randonnée - PDMIPR

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'inscription au Plan Départemental-Métropolitain des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDMIPR) des sentiers ou sections de sentiers tels qu'ils sont reportés sur la carte ci-annexée (carte n°1)
- D'approuver la convention relative à la répartition des missions partenariales concernant l'aménagement et l'entretien des itinéraires de randonnée inscrits au plan départemental-métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée avec l'engagement de maintenir l'ouverture au public des itinéraires touristiques et d'en assurer l'entretien
- De demander l'aménagement d'itinéraires complémentaires, conformément à la carte n°1, en vue de leur futur inscription au PDMIPR
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à sa bonne réalisation

Délibération n° 2020_028 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès – Lots n°2 à 19

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le choix de la commission d'appel d'offres ayant attribué les marchés publics suivants :

Lot n°2 - Déconstruction – désamiantage : Groupement SEEM (mandataire) / DRA SARL - 69720 ST LAURENT DE MURE pour un montant de 961 602,00 euros hors taxes

Lot n°3 - Terrassement bâtiment – Gros œuvre : Société PEIX - 69960 CORBAS - pour un montant de 1 399 270,00 euros hors taxes

Lot n°4 - Ossatures et structures bois : SAS FAVRAT CONSTRUCTION BOIS (sous-traitant SASU SEBAA) Agence de Lyon Plaine de l'Ain - 01360 BALAN - pour un

montant de « montant » 1 846 825,84 euros hors taxes

Lot n°5 - Étanchéité – couverture : Groupement SAS MIDI AQUITAINE ETANCHEITE (MAE) / SOCIETE NATIONALE D'ETANCHEITE ET DE COUVERTURE – SNEC - 31200 TOULOUSE pour un montant de 538 325,00 euros hors taxes

Lot n°6 - Isolation thermique par l'extérieur (ITE) - façade : Société ERB SARL - 69800 SAINT-PRIEST - pour un montant de 120 069,00 euros hors taxes

Lot n°9 - Menuiseries extérieures bois – occultations Brise soleil orientable (BSO) : SARL MENUISERIE BLANC - 42600 SAVIGNEUX - pour un montant de 705 010,00 euros hors taxes

Lot n°10 - Menuiseries intérieures bois : Pierre GIRAUD - 69380 CIVRIEUX - pour un montant de 664 800,63 euros hors taxes

Lot n°11 - Mur mobile : CLOISTOR - 93700 DRANCY - pour un montant de 24 500,00 euros hors taxes

Lot n°12 - Plâtrerie – Peinture – Plafonds suspendus : Groupement MEUNIER SAS (mandataire) / COURTADON (offre de base sans PSE) - 69120 VAULX EN VELIN - pour un montant de 606 583,00 € euros hors taxes

Lot n°13 - Carrelages – Faïences : SIAUX SASU - 38121 CHONAS L'AMBALLAN - pour un montant de 154 418,00 euros hors taxes

Lot n°14 – Sols minces : AUBONNET ET FILS - 69470 COURS - pour un montant de 136 808,65 euros hors taxes

Lot n°15 – Ascenseurs : KONE - 69800 SAINT PRIEST - pour un montant de 62 300,00 euros hors taxes

Lot n°16 - Espaces Verts – Mobilier : POTHIER ELAGAGE - 69120 VAULX EN VELIN - pour un montant de 138 041,00 euros hors taxes

Lot n°17 - Chauffage – Ventilation – Climatisation – Désenfumage mécanique – Plomberie sanitaire – Protection incendie – GTC : SKL (offre de base sans PSE) - 69360 ST SYMPHORIEN D'OZON- pour un montant de 876 198,99 euros hors taxes

Lot n°18 - Électricité courants forts – courants faibles : EYMONOT SAS - 69680 CHASSIEU - pour un montant de 601 198,03 euros hors taxes

Lot n°19 - Équipement de cuisine : MARTINON MSE - 38670 CHASSE SUR RHONE - pour un montant de 196 870,00 euros hors taxes

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits marchés et tout document afférent

- De dire que les crédits sont inscrits aux articles 2313 et 238

Délibération n° 2020_029 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

-- D'approuver le choix de la commission d'appel d'offres ayant attribué les marchés publics suivants :

Lot n°4 - Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie : Déclaré sans suite

Lot n°5 - Menuiseries extérieures bois : THALMANN – 69280 SAINTE CONSORCE pour un montant de 161 515,00 euros hors taxes

Lot n°8 - Sols souples – sols durs : groupement GENTY (mandataire) / PARQUETSOL / SNC – 69350 LA MULATIERE pour un montant de 350 948,40 euros hors taxes

Lot n°13 - Gradins et fauteuils : MASTER INDUSTRIE – 85130 CHANVERRIE pour un montant de 418 521,85 euros hors taxes

Lot n°14 - Réseaux scéniques et matériels d'éclairage et audiovisuel : Groupement SNEF (mandataire) / FA MUSIQUE – 69500 BRON pour un montant de 996 826,00 euros hors taxes

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits marchés et tout document afférent
- De dire que les crédits sont inscrits à l'article 2313 (Programme TP 71004 – enveloppe 23515)

Délibération n° 2020_030 : EMPLOI ET INSERTION : Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Saint-Priest et l'ASPIE

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'ASPIE, pour une durée de un an, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
- D'autoriser le versement d'une subvention de 156 850 € à l'association ASPIE
- De dire que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574

Délibération n° 2020_031 : EMPLOI ET INSERTION : Convention d'Objectifs et de Moyens avec la commune de Saint-Priest et la Mission Locale Rhône Sud-Est (MLRSE)

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale Rhône Sud-Est, pour une durée de un an, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
- D'autoriser le versement d'une subvention de 264 050 € à la Mission Locale Rhône Sud-Est
- De dire que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574

Délibération n° 2020_032 : ACTION SOCIALE : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association "le Mas" –Avenant de prolongation de durée

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association « Le Mas » visant à prolonger sa durée pour une durée de six mois à compter du 1er janvier 2020
- D'autoriser le maire à signer ledit avenant

Délibération n° 2020_033 : ACTION SOCIALE : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association « Le Mas » au titre de l'aide aux victimes et de l'accès au droit

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Le Mas (service info-droits-victimes) à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de trois ans.
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention
- D'approuver le versement d'une subvention de 30 000 € à l'association Le MAS (service info-droits-victimes) au titre de l'année 2019.
- De dire que la dépense relative à cette subvention sera imputée à l'article 6574

Délibération n° 2020_034 : EDUCATION : Participation financière de l'État au titre du contrat éducatif local (CEL) - Année 2019-2020

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'accepter l'ensemble des propositions financières adoptées par le comité départemental du contrat éducatif local pour l'année scolaire 2019-2020
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 6 000 €
- De dire que cette somme sera imputée à l'article 74718

Délibération n° 2020_035 : EDUCATION : Versement d'une contribution municipale à l'OGEC de l'école privée Jeanne d'Arc de Saint-Priest.

A la majorité par :

**36 voix pour
4 abstentions**

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le versement d'une contribution de 248 161,73 € à l'OGEC Jeanne d'Arc Saint-Priest au titre de l'année scolaire 2019-2020
- De dire que la dépense sera imputée sur la ligne 6558

Délibération n° 2020_036 : EDUCATION : Réseau d'éducation prioritaire - Trio gagnant

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- De dire que la rémunération des enseignants intervenant dans le cadre de l'action « Trio gagnant » développée dans les groupes scolaires Farrère, Ferry, Herriot, Mansart et Berlioz relative au Réseau d'Education Prioritaire (REP) sera assurée par la Ville de Saint-Priest
- De dire que la rémunération sera déterminée par la délibération municipale du 25 octobre 2018 définissant les taux de rémunération de vacation attribué aux enseignants et spécialement sur la rémunération afférente au « professeur hors classe exerçant ou non des fonctions de direction »
- D'autoriser le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 2 483 € auprès de la Caisse d'allocations familiales
- De dire que la dépense sera imputée au chapitre 012 article 6218 et la recette à l'article 7478

Délibération n° 2020_037 : JEUNESSE ET ENFANCE : Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône - Maison de la petite enfance "3 Petits Pas", "Courte Echelle" et "Roule Galette"

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le renouvellement des conventions d'objectif et de financement (2020-2024) pour les Maisons de la petite enfance « 3 Petits Pas », « Roule Galette » et « La Courte-Echelle » avec la Caisse d'allocations familiales du Rhône
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites conventions

Délibération n° 2020_038 : AFFAIRES SPORTIVES : Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des équipements sportifs de la Ville pour le collège la Xavière

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°2 à la convention d'utilisation des installations sportives communales conclue avec l'Association OGEC la Xavière
- D'autoriser le maire à signer ledit avenant
- De dire que les recettes liées à l'utilisation des équipements sportifs seront perçues à l'article 7478 du budget 2020

La séance est levée à 21h45

Le Maire,

Gilles GASCON